

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2015

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 Juin

L'an deux mil quinze,

Le 19 Juin 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de MELLERAN

Dûment convoqué s'est réuni à la Mairie,

Sous la présidence de Mr AUBIN Joël, le Maire.

PRESENTS : AUBIN J, BAILLARGE I, REVRANCHE MF, MERCIER S, AIRVAULT JL, MORIN H, POUPIN A, VIDAULT W, RENAUD F, LANGLAIS J CH, CAHIER CH, DELAIRE F.

REPRESENTÉS : STONE A, COURTOIS F

ABSENTS : COWLES K

SECRÉTAIRE : CAHIER CH

Objet : Validation du procès-verbal du 5 juin 2015

A rectifier concernant le sujet du tractopelle il fallait lire 120€ HT la journée et non 120€ TTC.
Après rectification le conseil valide le procès-verbal à l'unanimité.

Objet : Vente de la Maison RIAS

Mr le Maire informe qu'il a reçu une proposition à hauteur de 135 000€ net vendeur, et que la commune est autorisée à utiliser la grange pour du stockage jusqu'à la fin de l'année. D'autre part les diagnostics amiante (175€ TTC) et assainissement (80€85 TTC) ont été demandés.

Après délibération le conseil est favorable, à l'unanimité, pour vendre la maison RIAS à 135 000€ net vendeur et mandate le Maire pour signer l'acte de vente.

Objet : Syndicat 4B : Transfert de compétence « Protection incendie »

Mr le Maire rappelle que lors du précédent conseil, l'assemblée a acté le fait de faire entretenir les bornes incendie par le syndicat 4B pour l'année 2015, à raison de 25€ par poteau incendie.

Pour l'année 2016 le syndicat propose 2 solutions :

-1/Le syndicat 4B propose de reprendre la responsabilité incendie, c'est-à-dire qu'il finance et entretient les citernes et les poteaux incendie pour un montant estimatif de 5600€/ an (*4250€ pour les dépenses de fonctionnement et 1320€ pour les dépenses d'investissement*).

2/Le syndicat 4B continue à entretenir les citernes et les poteaux incendie comme le faisait auparavant le syndicat Rom-Bouleure à raison de 2500€ environ et en cas d'intervention la commune paiera la dépense réelle (En cas d'implantation d'une citerne incendie, l'investissement sera à la charge de la commune).

Après délibération le conseil ne souhaite pas transférer la compétence au syndicat 4B pour l'année 2016 et continuer à faire l'entretien des bornes incendie avec le syndicat 4B.

Objet : Réparation Tractopelle

Mr le Maire informe qu'il a reçu un devis concernant les réparations à effectuer sur le tractopelle à savoir la retro arrière et les flexibles à changer.

Le devis de Mr GORNARD s'élève à 6 046€15 TTC.

Vu le coût de la réparation et la vétusté du matériel le conseil ajourne la question, et souhaite voir comment va se passer l'entente avec Lorigné avant de se prononcer.

Questions Diverses :

Fête des écoles

Apéritif offert par la commune de Melleran

Remise des livres de prix aux enfants par des élus

Commission bâtiments

Le 29 juin à 20H00 (Agenda accessibilité pour les bâtiments communaux).

Commission voirie

Le 2 juillet à 20H00 (Sécurité dans le bourg).

Abri bus

Le 30 juin à 10h : réunion pour la nouvelle implantation de l'abri bus à Melleran (suite à l'avis de l'Architecte des Bâtiment de France) et à Vieille Ville.

Café associatif

Le 23 juin à 11h 30 choix des couleurs

14 juillet

Apéritif, jeux pour les enfants, animation musicale et feu d'artifice offerts par la commune.

Terrain de foot

Le taupier est passé 2 fois

Réalisation de la pelouse fin Août début septembre

Devis en cours pour la restauration des vestiaires

Prochain conseil

3 juillet à 20h30

Le Maire,